

CONCLUSION

Le point principal de la présente étude est que les valeurs et les intérêts canadiens, ainsi que les réflexions de politique nationale et internationale qui se dégagent, laissent entrevoir la nécessité d'articuler clairement un « programme de cohérence » englobant les droits fondamentaux au travail. Ceci entraîne la mise de côté des arguments les plus traditionnels et les plus « négatifs » pour les normes internationales (concurrence déloyale, course à la rentabilité, notamment), et une concentration sur les arguments positifs pour les droits au travail. Bien que quelques suggestions concrètes aient été présentées sur la meilleure manière de faire progresser le « programme de cohérence », on y pense probablement davantage, pour le moment, comme à des exemples de ce vers quoi va mener le « programme de cohérence ». Cette étude ne fournit donc pas un plan complet pour les orientations futures des politiques - mais elle fournit la boussole nécessaire pour négocier cet avenir.